

Comme moi, demandez à votre député d'arrêter le carnage, pas de prolongation de l'état d'urgence !!!

écrit par Gerard | 21 janvier 2021



Que permet le régime d'état d'urgence sanitaire que ne permet pas le droit commun ?

Cet état d'urgence sanitaire a vocation à donner des "supers-pouvoirs" au Premier ministre en particulier, mais aussi aux préfets. Le ministre de la Santé est également concerné, mais lui dispose déjà de pouvoirs très importants au titre d'autres dispositions du Code de la santé publique. Le Code de la santé publique liste également les [dix pouvoirs exceptionnels](#) qu'il octroie au Premier ministre dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. On y trouve notamment la réglementation et l'interdiction de la circulation des personnes et des véhicules, l'interdiction faite aux personnes de sortir de leur domicile (c'est le fondement des mesures de confinement ou de couvre-feu), la mise en quarantaine, le maintien en isolement des personnes, la fermeture ou la réglementation d'ouverture des établissements qui reçoivent du public et des lieux de réunion (donc les universités en particulier) et puis la limitation ou l'interdiction des rassemblements sur la voie

publique. Ce sont en tout dix pouvoirs qui sont de “supers-pouvoirs” que le Premier ministre ne détient pas en temps normal.

<https://www.franceculture.fr/politique/letat-durgence-sanitaire-dun-regime-dexception-a-un-regime-permanent>

Chers Amis et Camarades de combat,
Ci-dessous la copie d'un mail que je viens de poster à mon Député.

Le 21 janvier, les Députés examinent la possibilité de prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'aux ... calendes grecques?

Alors, j'ai demandé, sans trop y croire, à mon député d'intervenir pour que cesse cette mascarade !

Monsieur Le Député et Cher voisin,

Comme nombre de mes concitoyens, je suis excédé par les mesures dictatoriales du pouvoir.

De nombreux scientifiques de pointure internationale, comme Panoramix de la Cannebière, Alexandra Henrion-Caude, Joyeux (qui vit à 1500m d'altitude et se moque comme d'une guigne du coco virus!), et pas comme le petit Véran ou le croque mort-chef Jérôme Salomon et tous les autres à la soupe chez Bigpharma, ces gens sont scandalisés par la gestion de la crise spectacle du covid.

Vous serait-il possible de contribuer à la cessation de cette escroquerie politique qu'est l'état d'urgence sanitaire.

Ce n'est pas que je sois particulièrement sensible au sabotage des vacances de neige des bobos, mais plutôt, à la détresse de ceux qui vivent de l'or blanc.

D'autant plus, que, contrairement à ce que j'avais pu entendre ici ou là, nous aurons peut-être bientôt du souci à nous faire, avec entre autres préoccupations les problèmes de Sanofi.

Contrairement à ce que j'avais pu entendre, Sanofi liquiderait son pôle recherche et développement. Il ne lui manquerait plus que de créer une entité «bidon» (dans la région lyonnaise?) avec transfert de technologies. Les financiers s'emparant du pactole exportant le travail au diable vauvert et le coup de l'indépendance nationale, !!!

Mais, ceci n'est que du complotisme, en attendant d'être la réalité.

Pour vous aider, voici certains des propos d'Olivier Véran tenus devant la Commission des lois pour présenter son projet de loi prolongeant l'Etat d'Urgence Sanitaire.

« Les mesures de police sanitaire prises depuis plusieurs mois ont permis de limiter la propagation du virus et d'éviter la saturation des services de réanimation »,

=> Quelles sont les preuves de l'efficacité des mesures ?

« Le virus circule toujours activement en France à un niveau élevé qui, progressivement, tend à nouveau à augmenter ».

=> Quelles sont les preuves de la circulation incontrôlée du virus et de la saturation actuelle des hôpitaux ?

« Le nouveau variant du SARS-CoV-2, le VOC-202012/01 – plutôt que le « variant anglais » – pourrait être sensiblement plus contagieux que les formes du virus circulant jusqu'ici, ce qui fait peser un risque accru de reprise épidémique en dépit des mesures prises pour limiter les importations de cas. Selon les études scientifiques, il y aurait environ 1 % de cas positifs au VOC-202012/01 ».

=> Où sont ces études ?

C'est pas de la soupe, c'est du rata,

c'est pas de la M ... mais ça viendra!

Bonnes séances, Monsieur le Député, gare au coco (virus, bien sûr!)

Et bonne année, enfin, ... si possible,

Gérard

L'utilisation du seul prénom est une mesure de sécurité (internet) évidemment, j'ai signé de mon nom complet pour le Député.